

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1309

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 149, insérer les deux alinéas suivants :

« Section 3

« Dispositions d'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.